



## La lettre d'Europe Info Rhône-Alpes L'actualité européenne du mois de mars

### De tout un peu au sein de l'Union

Par **Alain REGUILLON**, vice-président d'EUROPE INFO, Secrétaire fédéral de l'Union des fédéralistes européens

*Le traitement de l'actualité européenne de ce mois de mars sera moins important que les mois précédents puisque nous publions une lettre « spécial crise » avec Alain MALEGARIE, l'accent de ce début de 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 étant mis sur la situation de la zone euro.*

*D'autres traits de l'actualité méritent cependant que je leur consacre une courte lettre.*

*C'est pourquoi j'évoquerai, sous forme de brèves, quelques nouvelles dans la rubrique « Au sein de l'Union », dont une, surprenante, est la plainte déposée par Microsoft contre Google auprès de la Commission européenne.*

Lyon, le 6 avril 2011

**Droit des consommateurs** : une directive européenne vient d'être adoptée par le parlement. Quelques amendements renforcent les obligations d'information précontractuelle dans les ventes en magasin et établissent un délai de rétractation de 14 jours pour toutes ventes réalisées à distance ou en porte à porte.

Présentée par la Commission fin 2010, adoptée par les eurodéputés, elle doit à présent être discutée et adoptée par le Conseil de l'Union (les Etats).

**Jeux en ligne** : la Commission veut davantage de régulation pour les jeux en

ligne. Ceux-ci ont connu une croissance exponentielle passant de 6 milliards d'euros de mises en 2008 à 12 milliards prévus en 2013. Cette pratique induit un certain nombre de risques : addiction, pratique par des mineurs, trucages et blanchiment d'argent.

Le Commissaire en charge de ce dossier, Michel BARNIER, veut s'inspirer des bonnes pratiques existantes pour mieux encadrer et moraliser la pratique des jeux en ligne. Une consultation de 4 mois est lancée pour étudier une possible réglementation européenne.

*Cette revue de presse est présentée et commentée tous les premiers mercredis du mois au siège d'Europe Info Rhône-Alpes, 13, rue de l'Arbre-sec à Lyon 1<sup>er</sup> dans le cadre des « Mercredis de l'Europe » Les analyses et commentaires n'engagent que leur auteur*



Cette intervention de la Commission repose sur le fait qu'il existe cinq fois plus de jeux illégaux que de sites avec une licence ; en France, le marché noir approche les 57 %.

### **Les socialistes européens veulent taxer les transactions financières**

Les socialistes européens se sont réunis à Athènes au début du mois de mars. A la tête de seulement cinq pays, ils ont l'espoir de renforcer leur présence lors des élections de 2012, en France, en Allemagne, au Danemark et même en Italie si le gouvernement de Silvio BERLUSCONI tombait.

C'est d'ailleurs l'ancien Président du Conseil italien, Massimo D'ALEMA qui estime qu'il existe : « *la possibilité d'un nouveau cycle progressiste et socialiste en Europe* ».

Durant leur rencontre, les sociaux démocrates ont dénoncé le pacte de compétitivité proposé par Mme MERKEL et M SARKOZY qui n'est, selon eux, qu'une politique de rigueur et d'austérité qui ne peut conduire qu'à une récession.

Ils proposent donc un contre projet : « *Stratégie pour l'emploi, la croissance juste et le progrès social* », qui prévoit la création d'une taxe de 0.05 % sur les transactions financières pouvant se monter à plus de 200 milliards d'euros. « *C'est un moyen de faire payer ceux qui sont derrière la crise, les spéculateurs* » explique M RASMUSSEN, le président des socialistes européens.

Il y a un paradoxe à entendre dénoncer les politiques d'austérité des

conservateurs dans un pays (la Grèce) dirigé par un gouvernement socialiste, qui réduit les salaires et augmente l'âge de la retraite, tout autant qu'à entendre critiquer une institution, le FMI, dirigée par un...socialiste.

### **MICROSOFT CONTRE GOOGLE : la Commission européenne pour arbitre.**

Microsoft accuse Google d'empêcher quiconque de créer une offre alternative dans le marché de la recherche sur internet. Alors que Microsoft capte un quart de la recherche sur internet en Amérique grâce à Bing et à Yahoo, le marché européen ne lui est pas ouvert, Google occupant 95 % du marché.

De modestes concurrents de Google ont déjà déposé plainte : Le Britannique *Foundem*, comparateur de prix, le Français *eJustice.fr*, moteur de recherche spécialisé, ou encore l'Allemand *Ciao*, comparateur de prix, qui vient d'ailleurs d'être racheté par...Microsoft.

La Commission ouvre donc une enquête pour abus de position dominante et devrait rendre son verdict avant Noël 2011.

Il est paradoxal et cependant réconfortant de constater que deux géants américains demandent à une institution européenne de trancher un différend entre eux.

Comme le dit justement Jean-Baptiste JACQUIN dans la Tribune : « *Ils manifestent ainsi une grande confiance dans la « technostructure » bruxelloise que nous sommes pourtant si prompts à décrier par démagogie* ».